

Le rapport durable de ma caisse de pensions peut-il être considéré comme un outil stratégique ?



Elisa Benito
Analyste de produits financiers durables

CONINCO Explorers in finance SA

Nous observons une augmentation du reporting ESG parmi les acteurs financiers, et les caisses de pensions ne font pas exception à cette tendance. En effet, l'ASIP a déjà publié un rapport contenant des recommandations en matière de reporting ESG, et il est probable que d'autres publications similaires verront le jour dans le domaine de la prévoyance. En conséquence de ces initiatives, la question qui se pose est de savoir si nous allons assister à l'émergence du reporting ESG au sein des caisses de pensions, même si, à ce jour, il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire.

Un rapport ESG d'une caisse de pensions suisse devrait évaluer comment la caisse intègre ces critères dans sa stratégie d'investissement. Il devrait examiner les efforts pour investir dans des entreprises respectueuses de l'environnement, promouvoir des pratiques commerciales éthiques et assurer une gouvernance transparente. Cela permet non seulement de promouvoir des valeurs durables, mais peut également avoir un impact positif sur la performance à long terme des investissements.

De plus, un rapport durable peut avoir un impact positif sur la réputation de la caisse de

pensions. Une gestion transparente et responsable renforce la confiance des adhérents et peut attirer de nouveaux membres. Une réputation solide peut être un avantage stratégique.

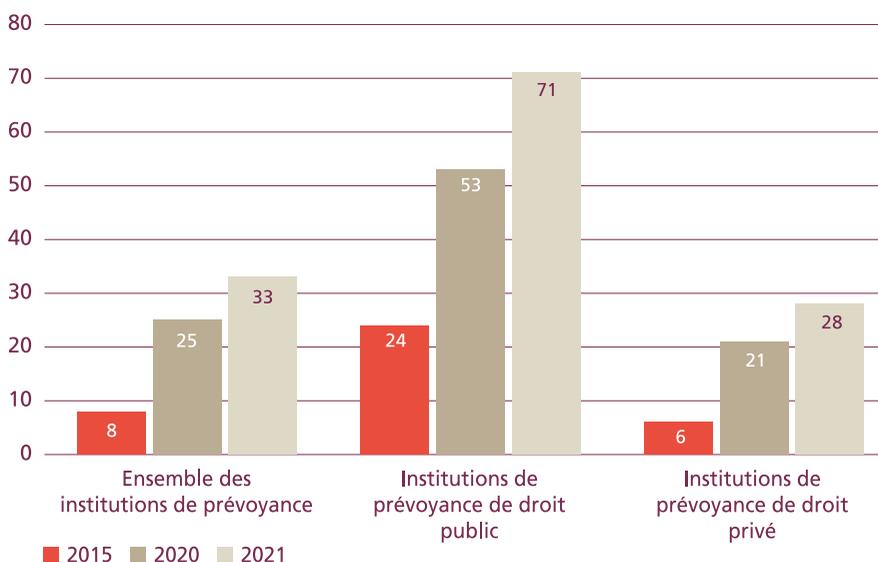
Enfin, dans le contexte actuel où la durabilité est de plus en plus importante pour les investisseurs et les régulateurs, un rapport durable peut aider la caisse de pensions à se conformer aux normes et aux attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cela peut réduire les risques liés à la réputation et aux réglementations, ce qui est essentiel pour une gestion à long terme.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) a publié des recommandations de reporting ESG pour les caisses de pensions. Il apparaît que ces directives ESG de l'ASIP se traduisent en réalité par des directives principalement environnementales (E), et plus spécifiquement, des directives concernant la communication sur le climat et l'engagement actionnarial.

Un aspect surprenant de ce rapport de l'ASIP est l'affirmation selon laquelle il ne sera plus nécessaire de tenir compte des scores ESG en raison des diverses méthodologies en vigueur et de l'impossibilité de comparaison de ces indicateurs au fil du temps.

L'étude de Swisscanto soulève l'augmentation du nombre de caisses de pensions ayant intégré des critères ESG dans le règlement de placement.

Part en % des institutions de prévoyance ayant ancré les principes ESG dans leur règlement de placement.



Source : Swisscanto

La sensibilité aux critères ESG d'une caisse de pensions est corrélée à deux facteurs principaux : sa taille, les caisses de pensions de plus grande envergure manifestant un intérêt accru à l'égard de ces critères, et sa nature juridique, les caisses de pensions publiques affichant de manière manifeste un intérêt supérieur pour les considérations ESG.

Dans un pays où la durabilité est une préoccupation croissante, les rapports ESG jouent un rôle clé dans la prise de décision financière pour la retraite. Nous anticipons une croissance significative de ces rapports, reflétée par la montée en puissance des critères ESG au sein des réglementations en matière de placements.